

Juin 2019

JEUNESSE MARTINICAISE : AGIR CONTRE LE CYBER-HARCÈLEMENT

*Livret d'activités
pour l'enseignant
et l'animateur*

Préparé par l'Association D'Antilles et D'Ailleurs
Avec le soutien financier de la DILCRAH

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Quelques éléments de contexte	4
2. Pourquoi utiliser ce livret ?	5
3. Comment utiliser ce livret ?	5
Activités	6
1. Définitions	6
2. Afficher et partager en ligne	9
3. Rejouons la scène (jeu de rôle)	13
4. « Face au cyber-harcèlement »	17
5. Serious Game	20
6. Rédaction d'une charte de bonne conduite face au harcèlement et au cyber-harcèlement	23
Ressources	24
Législation	26

INTRODUCTION

I Quelques éléments de contexte

Internet a changé la manière dont les personnes, et notamment les jeunes, communiquent et interagissent, à la fois dans leurs relations interpersonnelles et dans leurs relations sociales, offrant des possibilités nouvelles d'échange entre les personnes mais également en termes de participation à la vie publique et démocratique.

Cependant, ces dernières années, il a été constaté une augmentation des dérives qu'offre cette facilité d'interaction entre les individus et notamment une augmentation des discours de haine. En effet, il est certainement moins évident de ressentir l'impact des mots sur la personne réelle et leurs incidences sur la santé mentale des plus fragiles. C'est pourquoi, en 2012, le Conseil de l'Europe a lancé une campagne de sensibilisation à grande échelle, spécialement adressée aux jeunes, pour lutter contre ces discours de haine en constante hausse et pour favoriser un espace web plus sécurisé.

Le cyberharcèlement est un sujet assez sensible et je dirais même banalisé avec les groupes de jeunes que nous avons eu jusqu'à ce jour à encadrer et à animer. Nous abordons ces sujets sous forme de mises en situation dans le cadre de nos OVVV ou ALSH.

Je dirais qu'au premier abord ils prennent difficilement cela comme du cyberharcèlement au sens strict de la loi et après quelques explications ou mises en situation, ils prennent en compte le caractère spécifique de ce type de harcèlement. Ils se rendent compte parfois pour certains d'être acteur ou victime (très peu) de ce type de violence .

Je pense que la prévention au cyberharcèlement est un travail de longue haleine et qu'il y a encore du travail à effectuer pour et avec notre jeunesse afin de désenclaver des situations parfois banales, favoriser la prise de conscience sur des comportements.

Rébecca BONVENT

(Coordinatrice de projets - Association MADIN'KB)

2 Pourquoi utiliser ce livret ?

En Martinique, comme ailleurs, les jeunes sont de plus en plus équipés en smartphones, de plus en plus connectés et par conséquent de plus en plus exposés aux dangers que représentent internet et les réseaux sociaux pouvant provoquer des malaises profonds chez les jeunes martiniquais(es), avec des conséquences pouvant aller jusqu'au suicide. Il est dès lors urgent de considérer le problème, d'ouvrir le dialogue sur le sujet et d'éduquer nos jeunes.

3 Comment utiliser ce livret ?

Ce livret vous propose une série d'activités pédagogiques à mettre en place au sein d'une classe ou d'un atelier. Ce guide est conçu dans l'optique de favoriser l'interaction entre les enseignants/ animateurs et les élèves/jeunes à travers des informations et des activités pédagogiques structurées.

Vous pouvez consacrer une journée entière à la réalisation des activités ou vous pouvez choisir de les étaler dans le temps. Si vous choisissez la deuxième option, veuillez à conserver le même groupe de jeunes et faites un résumé de l'activité précédente.

Chaque activité détaille les objectifs à atteindre, la liste de matériels à préparer, les étapes à suivre, des conseils pour l'animation et le débriefing.

Vous pouvez adapter les questions ou les activités en fonction de votre public.

ACTIVITÉS

I Définitions

Objectifs :

1. Introduire la thématique
2. Permettre à chaque participant d'avoir une définition commune du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement.

Matériel :

- 3 flipcharts / un tableau blanc
- Post-it
- Stylos
- Markers

Déroulé :

Écrire en amont de l'activité, sur 3 flipcharts différents / sur 3 colonnes différentes au tableau :

- 1) "Qu'est ce que le harcèlement scolaire ?"
- 2) "Qu'est ce que le cyber-harcèlement ?"
- 3) "Quelles sont les conséquences du harcèlement ?"

Affichez au mur les 3 flipcharts et lisez les questions.

Distribuez une série de post-it à chacun des participants.

Demandez leur de réfléchir individuellement à ce que leur évoque les questions inscrites sur les flipcharts.

Dîtes leur d'inscrire leurs réponses sur des post-it et de venir les placer sur les flipcharts correspondants.

Donnez leur 5 minutes pour cette activité.

Une fois que tous les participants ont placé leurs post-it, demandez à un.e volontaire de les lire à haute voix. Corrigez, affirmez ou déplacez les post-it mal positionnés.

Présentez ensuite les définitions officielles. Vous pouvez, soit les imprimer, soit les projeter, soit les lire simplement à haute voix.

1) Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques.

Il revêt des aspects divers en fonction de l'âge et du sexe. Les risques de harcèlement sont plus grands à la fin de l'école primaire et au collège.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque : les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée. La relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique : le harcèlement est inséparable de la mise en place d'une situation de domination.

Le harcèlement peut prendre de très nombreuses formes plus ou moins visibles : les jets d'objets, les pincements, les tirages de cheveux, les moqueries, les surnoms méchants, les insultes, les violences physiques, le racket, les jeux dangereux, la mise à l'écart, la propagation de rumeurs...

(Source EDUCSOL)

2) Le "cyberharcèlement" est une variante récente du harcèlement, reposant sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication (blogs, e-mails, réseaux sociaux, téléphones portables). Ce type de harcèlement est favorisé par l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité qui permettent aux harceleurs d'agir en toute discrétion.

Il se concrétise par la réception répétée de messages provenant de différentes sources, dont le contenu est teinté de menaces, d'intimidations, d'insultes, de chantage ou par la diffusion d'images humiliantes.

Ces messages sont parfois accompagnés d'un rejet et d'un isolement de la victime à l'école ou dans d'autres lieux de socialisation.

3) Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples :

- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens),
- dé-socialisation, anxiété, dépression,
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies),
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

Débriefing :

- Connaissez vous des cas de harcèlement scolaire ou de cyber-harcèlement ?
- Avez-vous le sentiment d'avoir déjà été en position de harceleur ?
- Pensez-vous que de telles situations soient normales ?

Conseils pour l'animation :

- Soyez attentif aux réactions de vos élèves car il est fort probable que l'un d'entre eux soit dans cette situation. Aborder le cyber-harcèlement peut vous permettre de déceler un élève victime et vous permettre d'en aviser vos collègues.
- Assurer vous qu'à la fin de l'activité vos élèves soient tous au même niveau de compréhension de ces définitions.
- Vous pouvez terminer l'activité en montrant la vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x2q06m6> et demander à vos élèves quel est selon eux le problème de base.

2 Afficher et partager en ligne

**Activité issues du Manuel « Connexions » du Conseil de l'Europe*

Objectifs :

1. Comprendre qu'internet est un espace public, propriété de compagnies privées
2. Établir des « critères » personnels pour le partage et la communication en ligne
3. Sensibiliser aux questions de vie privée en ligne et informer des précautions à prendre pour protéger sa vie privée et ses droits de l'homme en ligne

Matériel :

- Schéma imprimé pour chacun des élèves

Déroulement de l'activité :

1) Interrogez les élèves sur les précautions qu'ils prennent pour protéger leur vie privée des personnes qu'ils ne connaissent pas.

Posez-leur les questions suivantes :

- Portez-vous au quotidien les mêmes vêtements que sur une plage ?
- Ecrivez-vous votre numéro de portable sur votre front ?
- Révélez-vous vos mots de passe en ligne ?

Expliquez-leur que cela peut paraître évident dans la vie « réelle » mais que, pour autant, nous ne prenons pas toujours les mêmes précautions en ligne. Demandez-leur s'ils estiment faire preuve de la même prudence en ligne que hors ligne concernant la protection de leurs données à caractère personnel.

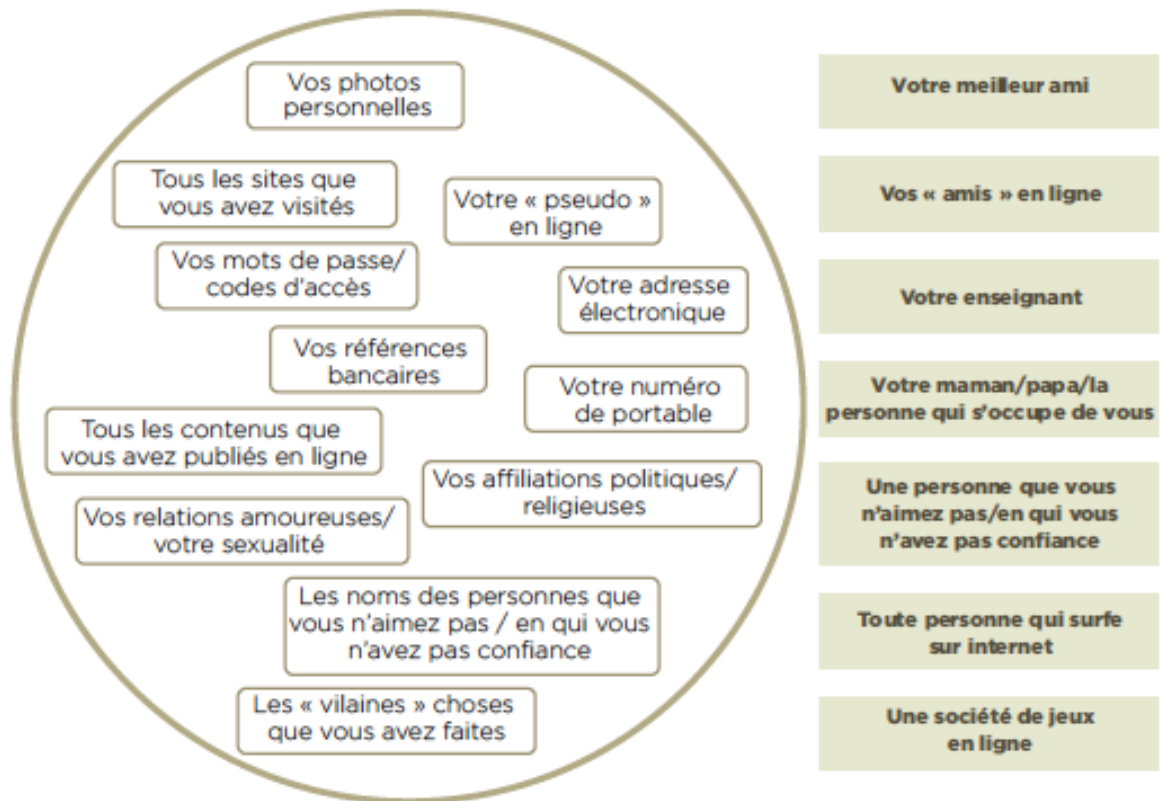
Expliquez-leur que l'activité va leur permettre d'examiner quelles informations ils sont prêts à partager avec quelles personnes en ligne.

2) Distribuez une copie du schéma (page suivante) à chaque élève et prenez quelques exemples pour leur indiquer comment effectuer la tâche. Expliquez-leur que leurs réponses doivent être personnelles, car les choses que nous sommes prêts à partager est une question personnelle.

Donnez-leur environ 5 minutes pour cette tâche, puis demandez-leur de partager leurs réponses en groupe avec trois autres élèves.

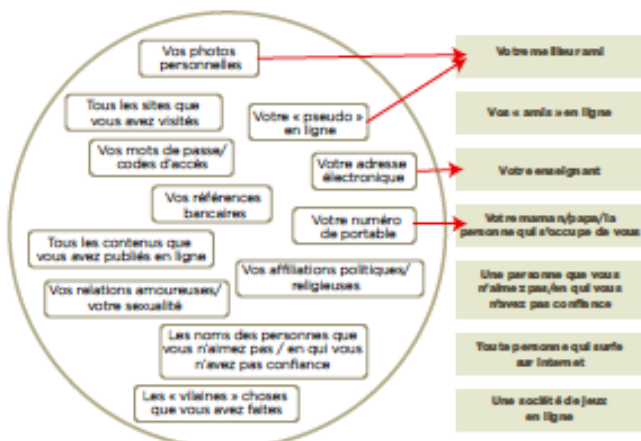
VOS RELATIONS DE PARTAGE

À QUI EN PARLERIEZ-VOUS ?



Reliez chacune des cases du cercle avec les cases de droite au moyen de flèches.

Par exemple :



DÉBRIEFING

Commencez par poser quelques questions d'ordre général :

Y avait-il des informations que vous n'étiez prêts à partager avec personne ? Pourquoi ?

Y avait-il des informations que vous étiez prêts à partager avec tout le monde ?

Avez-vous observé des différences en comparant vos réponses avec celles des autres, lesquelles ?

Pourquoi, selon vous, peut-il être important d'être prudent au moment de partager des informations personnelles avec des étrangers ? Quelles pourraient en être les conséquences ?

Pourquoi, selon vous, peut-il être important d'être prudent au moment de partager des informations au sujet d'autrui ?

Quelqu'un a-t-il déjà partagé des informations à votre sujet que vous ne souhaitiez pas qu'il partage ? Pourrait-il s'agir d'une violation de vos droits de la personne humaine ? Ces informations pourraient-elles être utilisées aux fins de discours de haine en ligne ?

Sollicitez vous la permission de l'autre avant de partager des informations les concernant ?

Terminez en demandant aux élèves si l'activité leur a permis de renforcer leur conscience de la façon dont ils interagissent en ligne. Certains d'entre eux envisagent-ils de changer quoi que ce soit ? Quels sont, selon les participants, les aspects à toujours prendre en compte avant de partager des informations personnelles en ligne ?

Conseils pour l'animation :

Il n'y a probablement pas de réponses correctes concernant la plupart des liens à établir dans le schéma : les réponses dépendront en partie des préférences individuelles. Toutefois, il est important d'alerter les élèves sur certains des dangers inhérents à l'absence de précaution pour protéger sa vie privée en ligne. S'ils ne l'évoquent pas eux-mêmes, vous pouvez les mettre en garde contre les risques de cyber-harcèlement et d'exploitation financière. Un défaut d'attention aux données à caractère personnel et à la sécurité est susceptible d'augmenter sensiblement ces risques.

Dans le débriefing et l'évaluation, vous pouvez souligner que la protection de la vie privée en ligne est importante, en partie pour des raisons de sécurité et en partie pour des raisons d'intégrité/de dignité personnelle. Nous ne prenons pas beaucoup de risque (si nous avons de la chance !) à nous promener à moitié nu ou à faire des

commentaires stupides/désagréables au sujet des autres. Nous risquons toutefois de le regretter par la suite ! Les contenus que nous postons sur internet, en revanche, sont bien plus permanents que nos actions dans le monde « non virtuel ». Et, bien souvent, il nous est impossible de les supprimer.

Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet propose plus d'informations sur le droit de chacun à la protection de la vie privée et des données personnelles.

Expliquez qu'il est nécessaire de comprendre qu'internet est un espace public, composé d'espaces privés (sujets donc à différentes législations, rendant le recours en justice et l'action plus compliquée), il est donc primordial d'être vigilant sur les contenus que l'on poste, sur soi-même et sur les autres.

3 Rejouons la scène (jeu de rôle)

**Activité issues du Manuel « Connexions » du Conseil de l'Europe*

Objectif :

1. Comprendre le fonctionnement du harcèlement
2. Développer une attitude de solidarité et d'empathie à l'égard des victimes de harcèlement
3. Encourager les participants à agir contre le harcèlement et le discours de haine en ligne

Matériel :

- 1 scénario introductif imprimé
- 5 scénarios imprimés (un pour vous, 4 pour les volontaires)

Déroulé

1) Présentation de l'activité et lecture du scénario

Expliquez aux élèves que l'activité va commencer par un bref jeu de rôles.

Lisez le scénario introductif ci-dessous, puis demandez 3 volontaires qui joueront la saynète.

Scénario introductif :

Albert est un jeune garçon calme, que l'on a tendance à considérer comme un peu « différent ». Il n'a pas beaucoup d'amis et s'inquiète souvent de ce que les autres élèves ne l'aiment pas. Parfois, il fait l'imbécile pour faire rire les autres ; c'est un rôle dans lequel il excelle (même si l'enseignant n'est pas toujours d'accord).

A la fin des cours, alors qu'il a fait rire l'ensemble de la classe, Derek et Jared, deux des garçons les plus populaires de la classe, s'approchent de lui. Tous trois rient beaucoup de son comportement et rentrent ensemble de l'école. Albert est très fier, il a enfin été accepté.

2) Demandez un 4ème volontaire et invitez à présent les 4 volontaires à jouer la scène ci-dessous.

Introduisez la scène : Le jeu de rôles démarre au moment où Jared et Derek rejoignent Albert à la sortie de l'école. Précisez aux volontaires que le jeu de rôles n'a pas à être trop long. Distribuez un scénario par volontaire et demandez aux volontaires de décider qui jouera les rôles de Derek, Jared, Albert et Ahmed :

- Derek, Jared : des garçons très populaires dans leur école. Ce sont les initiateurs du harcèlement.

- Albert : un garçon qui a du mal à se faire des amis. Il se retrouve « embarqué » par Derek et Jared.

- Ahmed : un nouveau venu dans l'école, originaire d'Éthiopie.

Laissez 2 minutes aux volontaires pour lire et comprendre le scénario. Lorsqu'ils sont prêts, tapez 3 fois, par exemple votre bureau, pour lancer la scène.

Le jeu de rôles :

Tandis que Derek, Jared et Albert rentrent ensemble de l'école, ils aperçoivent Ahmed, qui marche seul devant eux. Ahmed, qui est originaire d'un autre pays, vient d'arriver dans leur classe. Certains élèves se moquent de lui parce qu'il parle mal la langue employée à l'école, parce qu'il est plus petit que les autres et qu'il porte des vêtements miteux.

Derek et Jared accélèrent le pas pour rejoindre Ahmed. Puis, ils commencent à l'insulter et à tirer sur son cartable. Ils lui demandent si tout le monde en Ethiopie porte des vêtements comme lui, et s'il ne devrait pas être à la maternelle vu qu'il ne sait pas parler la langue employée à l'école.

Albert est très mal à l'aise. Derek et Jared le regardent sans cesse, l'encourageant à se joindre à eux et lui demandant ce qu'il en pense. Pour finir, Albert fait ce qui lui semble être un commentaire « spirituel » sur les Éthiopiens, « qui vivent dans les arbres et parlent la langue des singes ». Derek et Jared s'esclaffent, mais Albert se rend compte qu'Ahmed est bouleversé et effrayé par les trois garçons. Lorsqu'Albert rentre chez lui, il se sent très mal. Il sait ce que c'est que les brimades, et ce qu'il a dit à Ahmed est bien plus grave que tout ce qui a pu lui être dit. Mais cela fait tellement de bien de rire avec Derek et Jared, et leur amitié vaut bien ça. Alors il se connecte à internet, accepte de devenir « ami » avec Derek et Jared, puis poste sur son profil son commentaire au sujet des Éthiopiens.

3) A la fin, demandez aux participants ce qu'ils en pensent. Déclenchez la discussion au moyen de quelques questions. Par exemple :

- Pensez-vous que le scénario soit réaliste ?
- Que pensez-vous du comportement d'Albert ?
- Que pensez-vous qu'Ahmed ait pu ressentir ?

4) Invitez les participants à réfléchir à ce qu'ils auraient ressenti à la place d'Albert. Expliquez-leur que le jeu de rôles sera rejoué mais que, cette fois, vous voudriez inviter d'autres participants à monter sur scène pour voir s'ils peuvent imaginer une meilleure scène de fin pour Ahmed et Albert.

5) Faites rejouer la scène (avec les mêmes volontaires), en l'interrompant à certains moments et en demandant à de nouveaux volontaires de prendre la place des personnages. Vous pouvez faire cela une à deux fois pour permettre à davantage de participants de prendre part à l'activité.

6) A la fin du jeu de rôles, invitez les élèves à proposer un autre message qu'Albert aurait pu poster en ligne à la fin du scénario original – un commentaire qui aurait pu aider à réparer le mal causé. Il pourrait s'agir d'un tweet, d'un message personnel, d'un commentaire ou de tout autre contenu. Puis, passez au débriefing et à l'évaluation. Demandez leur de réfléchir individuellement, d'écrire leur message sur leur carnet puis demandez des volontaires pour le partager avec le reste du groupe.

Débriefing

Soulignez que les questions ci-après requièrent une réponse de leur part, et non de la part des personnages qu'ils ont joués.

- Que pensez-vous de cette activité ?
- Quels sont les faits qui ont amené Albert à participer au harcèlement ?
- Vous semble-t-il facile de résister à ce type de pression dans votre cas ?
- Que se passerait-il si cette situation avait pour contexte le cyberspace ? Les choses seraient-elles similaires ? Qu'est-ce qui serait différent ? (la distance produite par l'écran confère un sentiment d'anonymat)
- Avez-vous déjà été confrontés à des contenus postés sur certains profils, ou ailleurs sur internet, qui ressemblent à celui posté par Albert dans ce scénario ?
- Y a-t-il quelque chose que vous puissiez faire pour faire en sorte que ce type de contenus ne soit pas posté, ou pour réduire leur impact ?
- Cette activité vous a-t-elle appris quelque chose, ou vous a-t-elle permis d'appréhender le harcèlement de manière différente ?

Suite aux questions, vous pouvez expliquer qu'il y a des moyens d'agir, mais il faut d'abord être conscient et au fait des mécanismes et différents rôles (harceleurs / spectateurs / victimes), non immuables, dans le harcèlement scolaire, qui ne s'arrête désormais plus au sein d'un espace social, mais suit l'enfant jusque dans son espace privé et intime.

Le principe du harcèlement, c'est la non action des témoins et le repli sur soi de la victime, qui encouragent les harceleurs à continuer leur pression (sentiment de toute impunité). Les élèves doivent donc comprendre la gravité du harcèlement et leur capacité d'action. Lorsque le harcèlement est avéré et a franchi les limites, un recours juridique est toujours possible et les parents doivent s'adresser au chef de l'établissement, avec des preuves concrètes (captures d'écran...). Le harcèlement scolaire est un délit, le harcèlement en ligne est une circonstance aggravante (attention, les procédures sont longues car la présomption d'innocence s'applique également au sein de l'établissement scolaire).

Conseils pour l'animation

Veillez à avoir appréhendé toute tension potentielle au sein du groupe avant le déroulement de l'activité. Vous devrez peut-être modifier le scénario pour ne pas qu'il reflète des attitudes fortement négatives à l'égard de certains membres de votre groupe. Vous pouvez notamment changer la nationalité d'Ahmed ou la nature des commentaires d'Albert, ou encore introduire des personnages féminins dans le scénario. Faites également attention au moment de choisir les volontaires : tentez de faire en sorte que les participants choisis ne soient pas concernés par les questions soulevées par le scénario.

A l'issue du jeu de rôles, vous pouvez réserver du temps pour que ceux qui n'ont pas joué puissent exprimer leurs propres suggestions. Rejouer la scène plus de trois fois risque d'être répétitif, mais il est envisageable d'inviter les participants à décrire d'autres manières de modifier la fin du scénario.

Efforcez-vous de ne pas faire part de votre propre jugement sur les attitudes mises en scène dans le jeu de rôles. Préférez poser des questions pour que les participants envisagent un autre point de vue. Il est important que les participants se sentent libres de s'exprimer en toute honnêteté au sujet de leurs attitudes ou comportement, y compris au sujet des difficultés qu'ils auraient pu avoir à se soustraire à la pression des pairs.

A la place d'un jeu de rôle, il est possible d'utiliser le scénario à la manière d'une étude de cas, en proposant aux élèves d'examiner différentes situations en groupes restreints ou en plénière.

4

« Face au cyber-harcèlement »

**Activité issues du Manuel « Connexions » du Conseil de l'Europe*

Objectif :

Comprendre les différentes formes d'expression du harcèlement, et les liens entre harcèlement en ligne et hors ligne

Identifier les différentes réponses possibles au harcèlement, au cyber-harcèlement et au discours de haine en ligne

Sensibiliser à l'importance de répondre au phénomène

Matériel :

Sur quatre feuilles de papier A4, reporter les quatre options que vous allez placer dans les 4 coins de la classe.

Déroulé :

1. Commencez l'activité en demandant aux participants ce qu'ils entendent par harcèlement. Encouragez-les à réfléchir aux différentes formes de harcèlement.

2. Indiquez aux participants les options aux quatre coins de la salle et expliquez-leur que vous allez leur lire plusieurs scénarios. Chacun d'entre eux devra choisir l'option qui correspond le mieux à ce qu'il ferait dans chacune des situations :

– rien ;

– répondre au(x) harceleur(s) (par exemple, s'engager dans une discussion, frapper en retour ou autre chose ; si le harceleur est inconnu, cette option n'est alors pas pertinente) ;

– signaler son comportement (par exemple à un enseignant, un parent, un administrateur du site ou une autre autorité) ;

– autre option (par exemple, convier d'autres personnes à la discussion, constituer un « groupe de solidarité », etc.). Vous pouvez aussi demander aux participants de proposer d'autres idées.

3. Expliquez aux participants qu'après la lecture de chaque scénario, ils devront se diriger dans le coin qui correspond le mieux à la réponse qu'ils apporteraient. Demandez-leur de faire preuve d'honnêteté.

4. Lisez le premier scénario ci-après et laissez aux participants le temps nécessaire pour choisir l'option qui leur correspond. Une fois qu'ils ont pris position, demandez à quelques-uns d'entre eux d'expliquer pourquoi ils ont choisi telle ou telle réponse. Puis, lisez le scénario suivant et poursuivez jusqu'à ce que vous ayez le sentiment que suffisamment de cas ont été abordés.

5. Recommencez avec les autres scénarios.

Scénarios

Vous avez reçu plusieurs messages texte et courriels insultants en provenance de numéros et d'adresses que vous ne reconnaissez pas. Certains sont même menaçants : il semble que le harceleur vous connaisse. Qu'allez-vous faire ?

Quelques élèves de votre école ont édité des photos de vous et les ont postées en ligne, accompagnées de commentaires désagréables. Vous pensez savoir de qui il s'agit. Qu'allez-vous faire ?

Un garçon venu d'un autre pays vient d'intégrer votre classe. Vos amis se moquent de lui et ont commencé à poster des blagues racistes à son sujet sur leurs réseaux sociaux. Ils vous demandent de faire de même et de reposter leurs plaisanteries. Qu'allez-vous faire ?

Un groupe d'élèves de votre classe fait circuler des rumeurs blessantes à votre sujet sur des sites de réseaux sociaux. A présent, beaucoup d'entre eux ne veulent plus jouer avec vous ni même vous parler. Même vos amis commencent à se demander si ces rumeurs ne sont pas la vérité. Qu'allez-vous faire ?

Une enseignante annonce à la classe que certains élèves sont victimes d'actes graves de harcèlement et que l'un d'entre eux a été agressé alors qu'il rentrait de l'école. Elle demande à quiconque sait quelque chose de venir lui en parler en privé à la fin du cours. Vous pensez savoir de qui il s'agit, mais vous êtes effrayé car vous avez reçu beaucoup de messages texte vous interdisant de dire quoi que ce soit. Qu'allez-vous faire ?

Dans la cour de récréation, une élève en pleurs se tient à l'écart. Vous savez que d'autres élèves la taquent parce qu'elle a des difficultés d'apprentissage, la traitent de « débile » et de « grosse mocheté ». Vos amis font partie des harceleurs ; ils se moquent souvent d'elle lorsque vous êtes ensemble. Qu'allez-vous faire ?

Débriefing :

Vous pouvez vous servir des questions ci-après :

- A quels scénarios vous a-t-il semblé le plus difficile de répondre, et pourquoi ?
- Pensez-vous que tous étaient des exemples de harcèlement ?
- Avez-vous été confrontés à des situations de cyber-harcèlement, en tant que victimes ou simples observateurs ?
- Quelle relation voyez-vous entre le harcèlement en ligne et hors ligne ? Existe-t-il des différences importantes ?
- L'activité vous a-t-elle amenés à voir le harcèlement / le cyber-harcèlement différemment ? Vous a-t-elle poussés à penser que vous pourriez y répondre différemment à l'avenir ? Que pouvez-vous faire contre le cyber-harcèlement ?
- Qui devrait prendre des mesures pour prévenir le discours de haine en ligne ?
- Quel devrait être le rôle des réseaux de médias, des fournisseurs de services, de la police, des parents, des autorités scolaires, etc. ?

Conseils pour l'animation :

Si les élèves ne sont pas habitués au débat général, il peut être utile de prévoir un « bâton de parole » pour organiser la prise de parole à tour de rôle.

Il se peut que les participants choisissent plus d'une option, par exemple « Répondre au harcèlement » et « Signaler les insultes ». Dans ce cas, invitez-les à se diriger vers le coin qui correspond à l'attitude qui leur semble la plus importante, puis donnez-leur la possibilité d'expliquer leur position.

Soyez attentif, car il se peut que certains participants subissent le harcèlement d'autres membres du groupe. Faites attention aux éventuels besoins personnels ou aux conflits latents et n'obligez aucun participant à répondre s'il semble ne pas vouloir le faire.

Si certains participants sont victimes de harcèlement, l'activité peut mettre en lumière leurs préoccupations et les amener à reconnaître qu'ils ont besoin de soutien. Vous devez leur faire savoir, de façon confidentielle, que vous êtes en mesure de leur apporter ce type de soutien. Sinon, vous devez être informé de mécanismes de soutien alternatifs vers lesquels orienter les victimes.

Il est possible de simplifier l'activité en ne retenant que deux options de choix : « Ne rien faire » ou « Agir ». Les deux options peuvent alors être placées aux deux coins du mur du fond. Les participants seront alors invités à se positionner entre les deux options, en fonction de leur choix.

5 Serious Game

Objectif

1. Amener l'élève à décrypter les causes dans un cas de harcèlement
2. Amener l'élève à prendre position face à des situations de harcèlement scolaire.

Matériel

Ordinateur avec connexion internet et enceintes
Vidéo-projecteur


Déroulé :

Un serious game (de l'anglais serious, «sérieux» et de game, «jeu») est une application informatique qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique ou d'entraînement avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo ou de la simulation informatique.

1. Créez vous un compte sur le site <https://www.stoplaviolence.net/> (Vous pouvez également jouer sans sauvegarder)
2. Demandez à un.e volontaire de prendre les commandes de l'ordinateur. Commencez par l'enquête 1.
3. Sollicitez la classe pour chercher ensemble les indices. Une fois tous les indices trouvés, demandez à la classe de voter à main levée pour résoudre l'énigme.
4. Faites le quiz avec les élèves. Demandez à la classe de voter à main levée pour choisir les réponses aux questions. Un encadré vert apparaît pour une bonne réponse, un encadré rouge pour une mauvaise. Il peut y avoir plusieurs bonnes réponses, vous pouvez les sélectionner une à une pour comprendre les différentes possibilités.
5. Cliquez ensuite sur « voir les messages clés » et lisez à haute voix les conseils.



Débriefing :

- Avez-vous déjà partagé du contenu insultant à propos d'une personne ?
 - Avez-vous déjà reçu du contenu insultant à propos d'une personne ? Qu'en avez-vous fait ? Avez-vous cherché à en comprendre l'origine ?
 - Que ferez-vous désormais lorsque vous recevrez de tels contenus ?
- 

Conseils pour l'animation :

Testez le serious game en amont, il vous sera ainsi plus facile d'aiguiller vos élèves le jour de l'activité.

Si l'attention de la classe s'estompe, vous pouvez changer de volontaire à l'ordinateur. Vous pouvez également les solliciter en leur demandant s'ils ont déjà rencontré des cas similaires.

6 Rédaction d'une charte de bonne conduite face au harcèlement et au cyber-harcèlement

Objectifs :

1. Permettre aux élèves de s'approprier la conduite à tenir pour se prémunir du harcèlement en milieu scolaire et du cyber-harcèlement.
2. Développer un climat de bienveillance au sein de la classe / de l'établissement face aux victimes

Matériel :

Tableau blanc divisé en 2
Marqueurs
Post-it
Feuilles blanches (brouillon)
Ordinateur et vidéo-projecteur
Imprimante

Déroulé :

Introduisez l'activité en leur proposant d'être acteurs du mieux vivre ensemble au sein de l'établissement. Expliquez-leur qu'ils vont eux-même rédiger un charte de bonne conduite face au cyber-harcèlement et au harcèlement scolaire pour leur classe / l'établissement que tout le monde signera à la fin de l'activité.

1) Distribuez à tous les élèves une série de post-it et demandez leur d'inscrire des idées d'actions ou de comportements à tenir pour éviter que des cas de harcèlement se produisent au sein de l'établissement. Demandez-leur de venir coller leurs post-it sur la première moitié du tableau.

2) Demandez à une volontaire de lire les propositions. Regroupez les post-it par type d'action/thématique


3) Divisez la classe en groupe de 3 ou 4 élèves et donnez leur les post-it correspondant à une thématique/action. Demandez-leur de rédiger un point de la charte résumant les post-it qu'ils auront reçu. En fonction du nombre de sous-groupe et de propositions, vous pouvez donner plusieurs « points » de la charte à rédiger par sous-groupe.

4) Demandez à chaque groupe de partager son travail avec le reste de la classe. Demandez à un volontaire de les inscrire sur la deuxième partie du tableau. Pendant ce temps, écrivez les propositions sur votre ordinateur.

5) Demandez à plusieurs volontaires de lire l'intégralité de la charte et faites-la valider par l'ensemble des élèves. Pendant ce temps, terminez la mise en page de votre document. Une fois la charte validée, imprimez-la en un exemplaire que tous vos élèves signeront. Faites une copie par élève de la charte signée que vous leur remettrez.



Débriefing :

- Demandez-leur comment ils se sentent et s'ils sont satisfaits du résultats
 - Demandez-leur s'il pensent être en mesure de respecter leurs engagements.
- 

Conseils pour l'animation :

- Si un élève s'oppose à un point de la charte, vous pouvez demander aux autres élèves de lui répondre et d'argumenter.
- Remerciez les et valorisez leurs apports.
- Vous pourrez leur demander dans les prochains jours/semaines s'ils respectent la charte, en refaire la lecture en classe et leur rappeler qu'ils se sont engagés à la respecter en la signant.

RESSOURCES

Application Stop Bashing !

Stop Bashing est une application gratuite téléchargeable sur iPhone et Android. Son utilisation est simple : parents et enfants (à partir de 8 ans et équipés d'un smartphone) la téléchargent, les parents créent un compte familial, chacun rentre son n° de téléphone et utilisera un mot de passe familial.

L'application Stop Bashing permet ensuite à l'enfant de photographier ou de faire une capture d'écran du message qui l'a choqué ou blessé et de l'envoyer aussitôt à son parent. Celui-ci répond alors par un système de smiley rouge, orange, ou vert.

Le smiley est rouge : l'enfant comprend qu'il s'agit de harcèlement, d'un message violent, inapproprié. De son côté le parent alerté peut immédiatement intervenir et aider son enfant. L'application permet dans ce cas à l'enfant d'être mis en contact avec l'association agréée Net écoute (netecoute.fr) ou d'appeler les secours : 112.

Le smiley est orange : l'enfant est prévenu que vous en discuterez ensemble pour mieux comprendre de quoi il s'agit

Le smiley est vert : l'enfant est rassuré, le message qui l'a perturbé ou troublé n'était pas à prendre au sérieux.

En créant l'application Stop Bashing, Anne-Sophie Bordry qui est elle-même une maman et une femme très connectée a voulu donner aux enfants une réponse en temps réel, afin qu'ils puissent réagir au moment où ils sont confrontés à un contenu qui les choque. Elle a voulu aussi poser les premières pierres d'un dialogue parents-enfants : ces alertes doivent en être le déclencheur, et permettre d'éviter que les enfants s'emmurent dans le silence après avoir été confrontés à des images ou des messages qui les ont heurtés.

Guide de prévention de la cyberviolence entre élèves du Ministère de l'éducation

Sommaire du guide:

1. Les usages pédagogiques et éducatifs des médias numériques
2. Éducation aux bons usages des médias
3. Description du phénomène de cyberviolence
4. Exemples des différentes formes de cyber-harcèlement
Quelques chiffres en France
5. Prévention, sensibilisation et repérage des signes
6. Quelles actions peuvent être engagées pour prévenir et traiter les cas de cyberviolence ?
7. Exemples de situations

http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_Novembre/26/4/DP-Agir-contre-le-harcèlement-a-l-école-Guide_284264.pdf

Une série d'animations vidéos par l'association Tralalère:

- Comment entamer le dialogue avec son enfant ?
- Comment et quand en parler à ses enfants ?
- Comment repérer les signes du harcèlement
- Comment protéger son enfant ?
- Comment alerter et agir ?

<http://www.internetsanscrainte.fr/s-informer/cyberharcèlement-harcèlement>

Présentation de la méthode Pikas par Jean-Pierre Bellon et la réponse de la ministre de l'éducation (France 2, Infrarouge, 10 janvier 2015)

Utilisée avec succès en Finlande, en Australie et au Canada, cette méthode a été créée et développée en Suède par le psychologue Anatol Pikas. Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

<https://www.youtube.com/watch?v=g!NKhaEGoDY&feature=youtu.be>

Connexions

Un manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme, a été conçu spécialement pour soutenir le Mouvement contre le discours de haine.

Il présente des activités conçues pour les jeunes de 13 à 18 ans, qui peuvent être adaptées à d'autres groupes d'âge. Certaines des activités présentées dans ce livret sont issues de ce manuel.

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/connexions-bookmarks>

LÉGISLATION

Le harcèlement scolaire – un délit

Le harcèlement à l'école est puni par la loi. Les faits sont punis même s'ils n'ont pas été commis dans les bâtiments de l'école, collège ou du lycée. En cas de condamnation, les parents des auteurs mineurs peuvent être amenés à indemniser les parents d'une victime. L'État est lui responsable des fautes des personnels éducatifs.

De quoi s'agit-il ?

- Il y a harcèlement scolaire lorsqu'un élève a des propos ou comportements répétés vis-à-vis d'un autre élève entraînant une dégradation des conditions de vie de la victime. Cette dégradation peut être de l'anxiété, une dépression, une chute des résultats scolaires...
- Les actes concernés peuvent être des brimades, des humiliations, des insultes répétées...
- Les faits sont sanctionnés qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement.
- L'âge de la victime et l'utilisation d'internet constituent des circonstances aggravantes.
- La loi punit également les menaces de mort et les incitations au suicide.

Recours de la victime

- Alerte des services de l'éducation nationale : en cas de harcèlement scolaire, la victime ou ses parents peuvent d'abord prévenir la direction de l'établissement. Des mesures pourront d'être prises pour résoudre le cas.
- En outre, tout personnel éducatif (enseignant, proviseur...) qui a connaissance de faits de harcèlement doit avertir sans délai le procureur. Tous les renseignements concernant les faits doivent lui être transmis.
- La victime et les parents peuvent aussi saisir la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN), notamment pour un changement d'établissement.

Obtenir des conseils

La victime peut :

- Appeler « Non au harcèlement » : accueil des jeunes ou des parents, victimes ou témoins de harcèlement à l'école
- Par téléphone au 3020 : service ouvert tout au long de l'année du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. (Numéro vert : appel et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)
- Appeler Net écoute, en cas de harcèlement en ligne : pour poser vos questions de façon anonyme et confidentielle sur le harcèlement en ligne
- Par téléphone : 0800 200 000. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h (Appel et service gratuit).
- Contacter une association du réseau FranceVictimes.
- Signaler sur : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Plainte contre les auteurs

La victime peut porter plainte contre le ou les auteurs du harcèlement quel que soit leur âge. Il a 6 ans après les faits pour déposer plainte. Vous devez vous adresser à un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

La réception de la plainte ne peut pas vous être refusée. La plainte est ensuite transmise au procureur de la République.

Un mineur peut se rendre seul au commissariat ou à la gendarmerie et signaler les faits. Mais il ne peut pas se constituer partie civile lui-même en vue de demander des dommages et intérêts, ses parents doivent le faire en son nom.

Il n'est pas possible de porter plainte au pénal contre les parents des auteurs.

En cas de faute du personnel éducatif

Si les parents de la victime estiment qu'il y a eu une faute d'une ou plusieurs personnes de l'établissement (enseignants, proviseur...), ils peuvent demander une indemnisation. Par exemple, si les enseignants étaient au courant des faits mais n'ont pris aucune sanction contre les auteurs. C'est alors l'État qui doit indemniser les parents et non les personnes jugées fautives.

Pour demander une indemnisation, les parents doivent saisir un tribunal civil.

La juridiction compétente dépend des sommes en jeu dans le litige.

Pour un litige inférieur à 10 000 €, c'est le tribunal d'instance (TI).

Pour un litige supérieur à 10 000 €, c'est le tribunal de grande instance (TGI).

Peines encourues

Cyber-harcèlement loi 2014-873

Le cyber-harcèlement ou harcèlement en ligne ou cyber-intimidation est défini par l'article 222-33-2-2 du Code pénal, créé par la loi 2014-873 du 04 août 2014, comme suit :

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

- 1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
- 2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;
- 3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
- 4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 4°.

Selon le Ministère de l'Éducation Nationale, le cyber-harcèlement se définit comme un « acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Les supports du cyber-harcèlement :

Les supports du cyber-harcèlement peuvent être les suivants :

- les téléphones portables
- messageries instantanées
- forums
- chats
- jeux en ligne
- courriers électroniques

- réseaux sociaux
- site de partage de photographies
- blogs

Les apports de la loi du 04 août 2014 :

La loi du 04 août 2014 est venue pallier un vide juridique en créant cette infraction considérée comme du harcèlement moral au moyen d'un service de communication au public en ligne. Le cyber-harcèlement n'était en effet pas reconnu comme un délit jusqu'à cette date. L'attribution à cet agissement du qualificatif « délit » lui a permis de suivre le régime juridique applicable à ce type d'infraction. Ainsi, les victimes peuvent se défendre beaucoup plus efficacement qu'auparavant et les plaintes sont traitées plus rapidement par les services de police et de gendarmerie compétents qui possèdent désormais tous les outils nécessaires pour mener à bien leurs enquêtes.

Depuis la loi n°2017-242 du 27 février 2017, la prescription des délits est passée de 03 ans à 06 ans à compter du jour où l'infraction a été commise. (Art.08 du Code de procédure pénale). Le risque de laisser le cyber-harceleur impuni est donc amoindri.

En outre, si une amende est prononcée, son montant minimum est le même que pour un crime, à savoir 3.750 €.

Enfin, une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à 10 ans maximum est possible pour un délit, ce qui n'est pas le cas pour une contravention.

Cette loi est ainsi venue confirmer le fait qu'il est primordial d'affecter à un acte la dénomination juridique qu'il convienne, car un régime légal spécifique avec ses propres règles de prescription et de procédure en découle.

Source: <https://www.e-enfance.org/>

CONTACT

Association D'Antilles et D'Ailleurs

www.dantillesetdailleurs.org

contact@dantillesetdailleurs.org



D'Antilles et D'Ailleurs 2019 - tous droits réservés
Avec le soutien financier de la DILCRAH